

MAIRIE
de
GANZEVILLE



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, Maire.

Etaient présents et représentés : Mesdames BENOIST, FOURE, LOISEL et PARIS.
Messieurs BOUDIN (représenté par M. CROCHEMORE), COUSIN, CUFFEL et CROCHEMORE.

Etaient absents et excusés : Monsieur BONNET Cyril et Madame SERVAIN Claudine.

Secrétaire de séance: Madame BENOIST Geneviève

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint
8 membres présents et représentés sur 10 en exercice**

Ordre du jour séance du 04/12/2024:

30/2024	Tarif concessions de 15 ans dans le Cimetière communal
31/2024	Achat coffret de vin pour le mariage d'un agent
32/2024	Tarifs communaux pour 2025
33/2024	Adhésion à la convention de participation PREVOYANCE souscrite par le CDG76
34/2024	Frais de fonctionnement au SIAEPA de Toussaint – Contremoulins

Procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre 2024 approuvé par tous les membres du conseil.

Délibération 30/2024

La commune décide à l'unanimité de fixer une nouvelle durée de 15 années dans le cimetière communal, à dater du 1^{er} janvier 2025.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie - BOUDIN Bruno (représenté par Jean-Marie CROCHEMORE) -CUFFEL Christophe -COUSIN Dominique		

Délibération 31/2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mandater la facture (mandat 235) de 57€84 à l'attention de la Cave BERIGNY.

En effet, celle-ci fait référence à l'achat d'un coffret de vin pour le mariage de notre agent Sandrine GRANGER – LE GOUIC.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie - BOUDIN Bruno (représenté par Jean-Marie CROCHEMORE) -CUFFEL Christophe -COUSIN Dominique		

Délibération 32/2024

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ganzeville, décide à l'unanimité de:

Location de la salle des fêtes:

- tarif 2024: 235€ pour une journée / 380€ pour deux jours
- **de maintenir le tarif à compter du 1er janvier 2025**

Location des couverts de la salle des fêtes:

- tarif 2024: 0,60€ par couvert
- **de maintenir le tarif à compter du 1er janvier 2025**

Concession enterrée :

- tarif 2024: 240€ pour une durée unique de 30 ans
- **tarif 2025 : 300€ pour une durée unique de 30 ans**

Concession columbarium:

- tarif 2024: 260€ pour une durée de 30 ans
- **tarif 2025 : 300€ pour une durée de 30 ans**

Jardin du souvenir (dispersion des cendres)

- tarif 2024 : 50€ (dispersion et plaque du défunt)
- **de maintenir le tarif à compter du 1er janvier 2025**

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie - BOUDIN Bruno (représenté par Jean-Marie CROCHEMORE) -CUFFEL Christophe -COUSIN Dominique		

Délibération 33/2024

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € par agent et par mois par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (7€ minimum par mois par agent à compter du 1er janvier 2025).
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents contractuels en découlant.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie - BOUDIN Bruno (représenté par Jean-Marie CROCHEMORE) -CUFFEL Christophe -COUSIN Dominique		

Délibération 34/2024 :

A l'unanimité il est décidé d'augmenter le montant des frais du Syndicat d'eau de Toussaint-Contremoulins pour l'année 2025 de 1000€.

La somme titrée sera de 6000€.

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie - BOUDIN Bruno (représenté par Jean-Marie CROCHEMORE) -CUFFEL Christophe -COUSIN Dominique		

TRAVAUX EN COURS

- Travaux du parking de la salle des fêtes en cours
- Feu à récompenses : réception du devis (13 394.29€ H.T) - création d'un compte ENEDIS pour le raccordement de celui-ci.
- Réception de 10 permis de construire provenant de la société F.E.I.

Pas de questions diverses

La séance est close à 19h30.

Le Maire

Jean-Marie CROCHEMORE.

